

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 898

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 12

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 16, supprimer les mots :

« en matière d'habitat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.